

SAV IR RULER

à vélo *EN CÔTE D'OR*



LES PANNEAUX

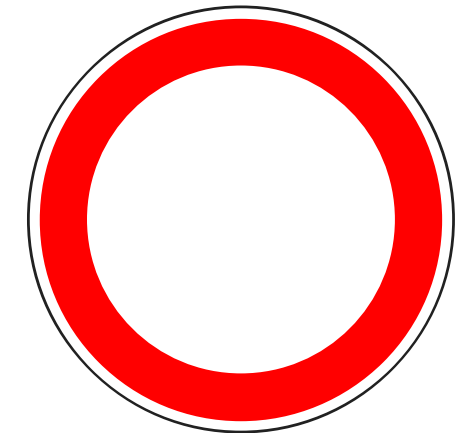
DE SIGNALISATION

- > TOUT LE MONDE A LES MÊMES INFORMATIONS
- > RESPECT DES RÈGLES POUR LA VIE COLLECTIVE

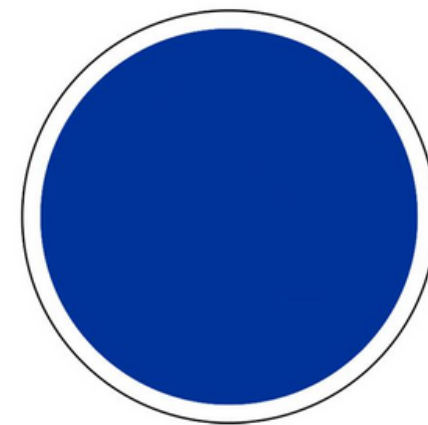
LES AVERTISSEMENTS :
TRIANGLE ROUGE AVEC
UN FOND BLANC



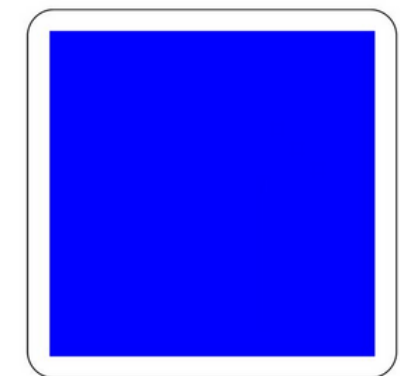
LES INTERDICTIONS :
CERCLE ROUGE AVEC
UN FOND BLANC



LES OBLIGATIONS :
ROND BLEU AVEC UN BORD
BLANC



LES INDICATIONS :
CARRÉ BLEU AVEC UN
BORD BLANC



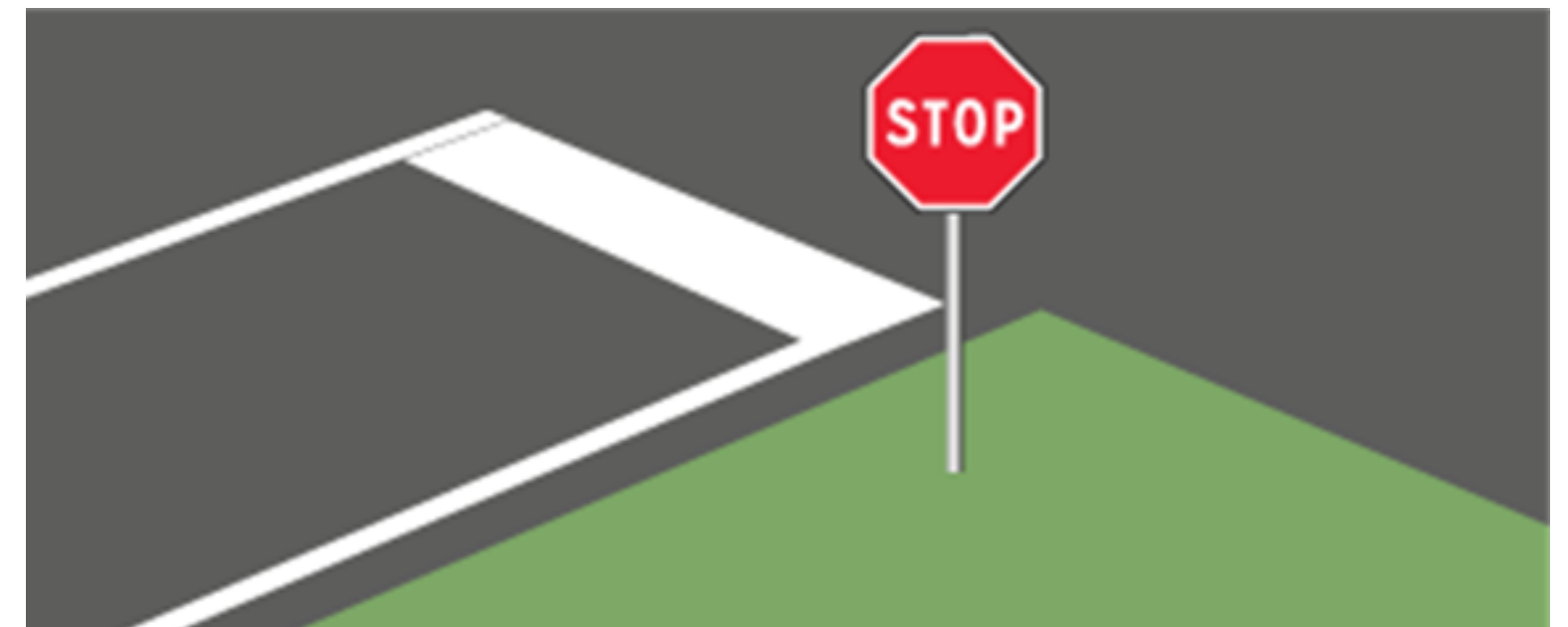


AU NIVEAU DES INTERSECTIONS ON PEUT TROUVER DES PANNEAUX AVEC DES FORMES
DIFFÉRENTES COMME LES PANNEAUX STOP QUI SONT OCTOGONAUX



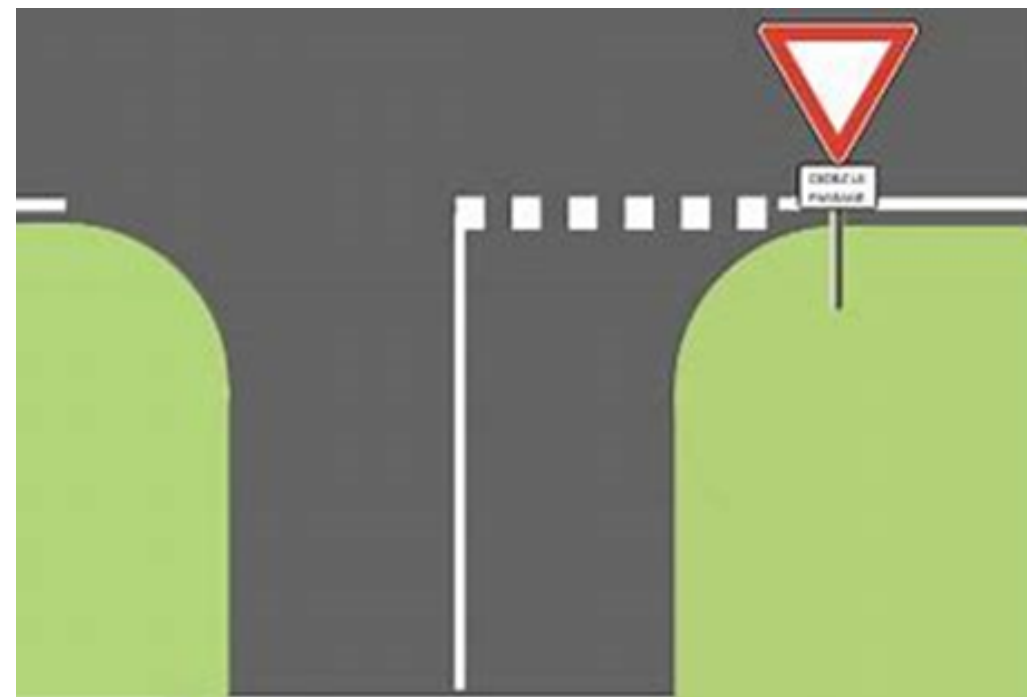
STOP

- JE M'ARRÊTE (JE POSE LE PIED PAR TERRE) DEVANT LA BANDE BLANCHE TRACÉE AU SOL
- S'IL N'Y A PERSONNE SUR LA ROUTE JE M'ENGAGE



Cédez Le passage

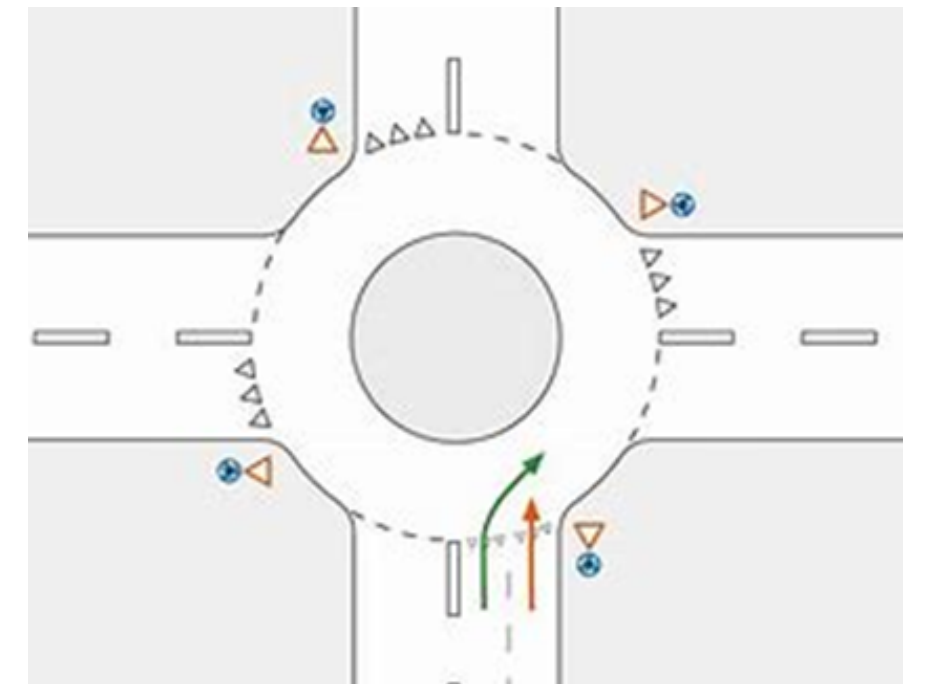
- JE RALENTIS ET REGARDE S'IL Y A UN VÉHICULE QUI ARRIVE
- S'IL N'Y A PERSONNE SUR LA ROUTE JE M'ENGAGE
- SI UN VÉHICULE OU UN VÉLO ARRIVE JE M'ARRÊTE DEVANT LES POINTILLÉS BLANCS



Carrefour à sens giratoire (rond-point)



- CE PANNEAU INDIQUE QUE L'ON VA RENCONTRER UN GIRATOIRE
- JE DOIS CÉDER LE PASSAGE AUX VÉHICULES QUI CIRCULENT SUR LE GIRATOIRE (VENANT DE LA GAUCHE)
- J'ENTRE TOUJOURS PAR LA DROITE SUR UN GIRATOIRE





Priorité à droite

- JE RALENTIS
- JE REGARDE À DROITE SI UNE VOITURE ARRIVE
- S'IL N'Y A PERSONNE JE PEUX CONTINUER MA ROUTE
MAIS SI UN VÉHICULE ARRIVE JE DOIS M'ARRÊTER ET
LE LAISSER PASSER

Sens Interdit

- JE N'AI PAS LE DROIT DE M'ENGAGER SUR CETTE VOIE
- LE SENS DE CIRCULATION EST INTERDIT À TOUT VÉHICULE





Interdiction de tourner à droite

- JE N'AI PAS LE DROIT DE TOURNER À DROITE À L'INTERSECTION

Obligation de tourner à gauche

- JE SUIS OBLIGÉ(E) DE TOURNER À GAUCHE
AVANT LE PANNEAU



Piste ou bande cyclable obligatoire

panneau spécifique au vélo



PANNEAU D'ENTRÉE D'UNE
PISTE CYCLABLE
OBLIGATOIRE

- OBLIGATOIRE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES
- EN VÉLO, J'AI L'OBLIGATION DE CIRCULER SUR CETTE VOIE



PANNEAU DE FIN DE PISTE CYCLABLE

JE RALENTIS ET VÉRIFIE QU'IL N'Y A PAS
DE VÉHICULE AVANT DE M'ENGAGER SUR
LA ROUTE

Piste ou bande cyclable conseillée

panneau spécifique au vélo



PANNEAU D'ENTRÉE D'UNE
PISTE CYCLABLE
CONSEILLÉE

- CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES
- EN VÉLO, JE CIRCULE SUR CETTE VOIE



PANNEAU DE FIN DE PISTE
CYCLABLE

Voie verte

- RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, CAVALIERS, VÉLOS ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS
- ESPACE SÛR ET AGRÉABLE LOIN DU TRAFIC ROUTIER



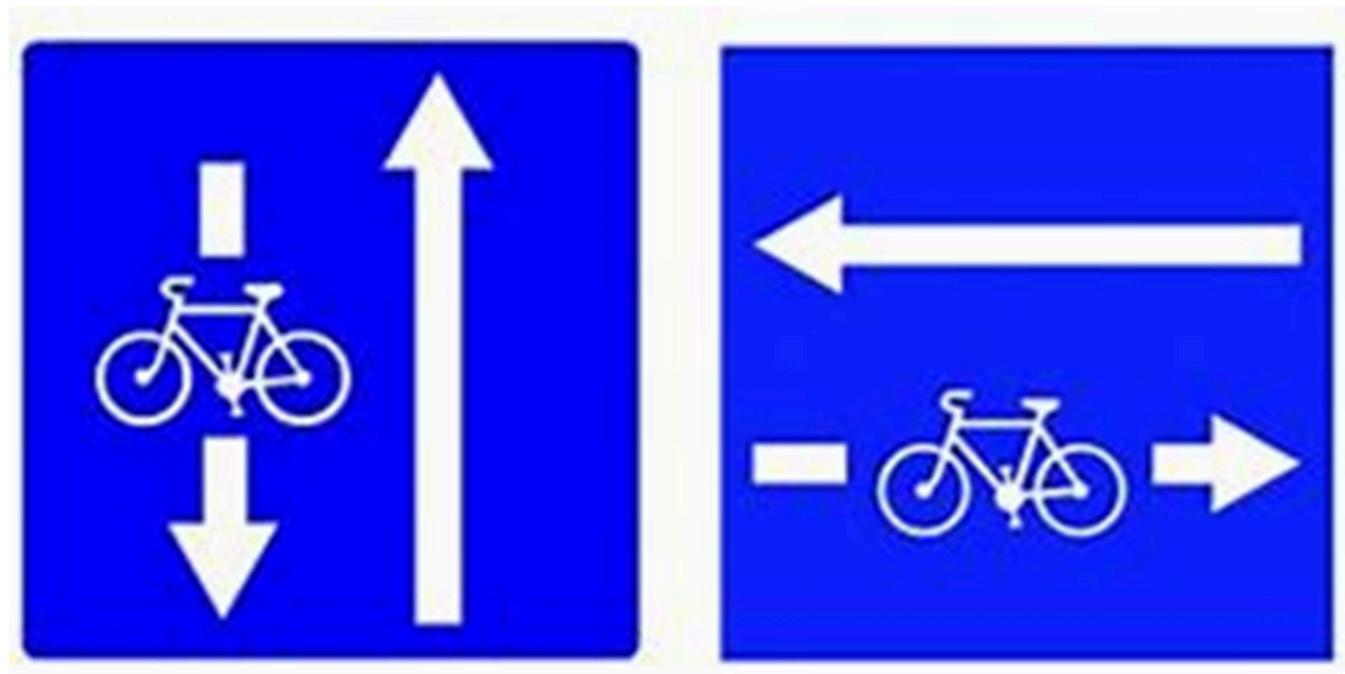
PRÉSENCE D'UNE
VOIE VERTE



FIN D'UNE VOIE
VERTE

Double-sens cyclable

panneau spécifique au vélo



- VOIE À DOUBLE SENS POUR LES VÉLOS MAIS À SENS UNIQUE POUR LES AUTRES VÉHICULES
- EN VÉLO, JE RESTE SUR LA PISTE CYCLABLE ET JE FAIS ATTENTION AUX VÉHICULES VENANT D'EN FACE

Zone de rencontre



- LA VITESSE EST LIMITÉE À 20KM/H POUR LES VÉHICULES
- PRIORITÉ AUX PIÉTONS QUI PEUVENT SE DÉPLACER SUR TOUTE LA LARGEUR DE LA ROUTE
- L'ENTRÉE DANS CETTE ZONE SIGNALE UN ESPACE PARTAGÉ, JE RÉDUIS MA VITESSE

Accès interdit aux cycles

panneau spécifique au vélo

- LES VÉLOS N'ONT STRICTEMENT PAS LE DROIT DE CIRCULER SUR CETTE VOIE
- EN VÉLO, JE N'AI PAS LE DROIT D'ALLER SUR CETTE VOIE

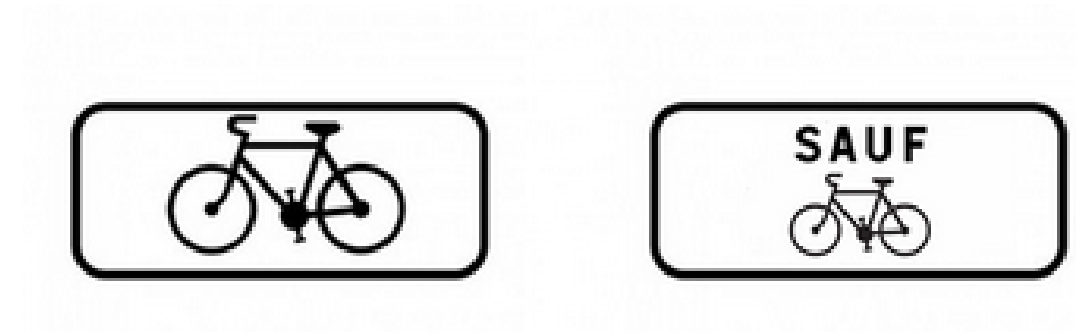


Panonceau de catégorie cycle

panneau spécifique au vélo



- VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORTS EN COMMUN ET AUX VÉLOS

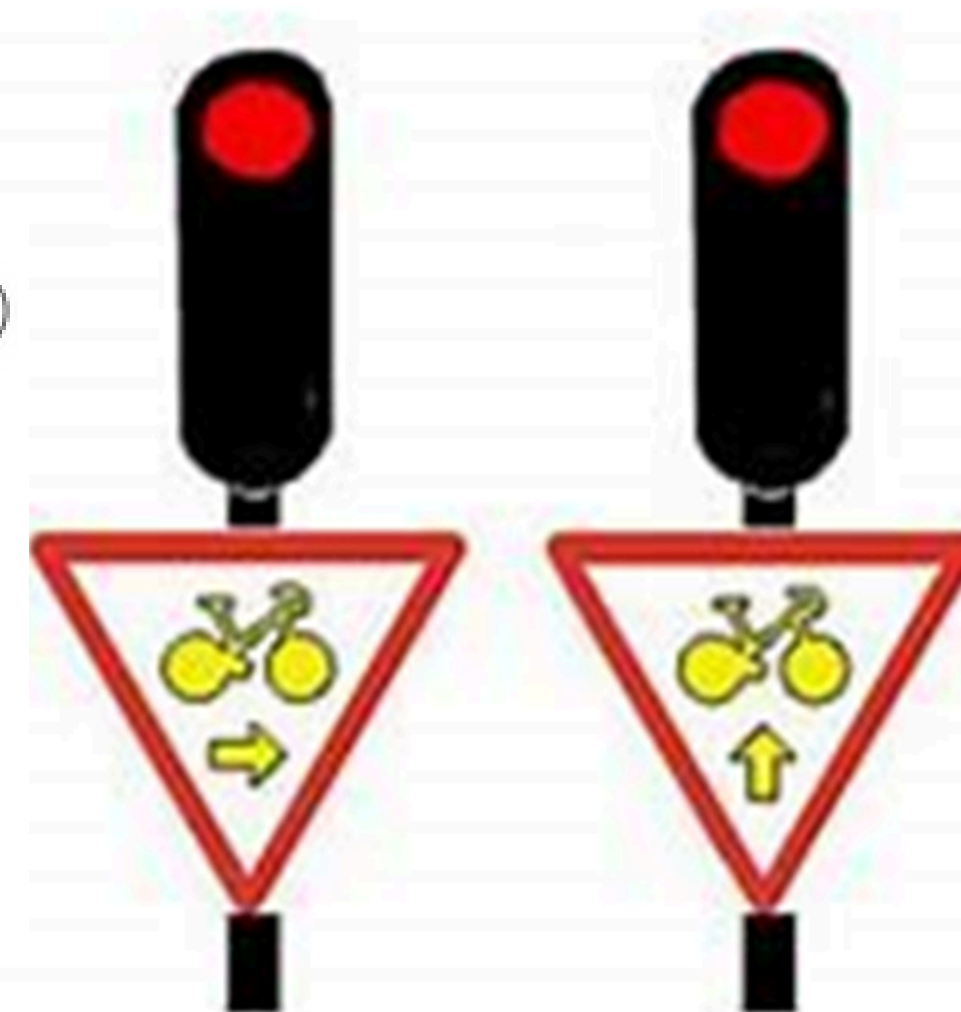
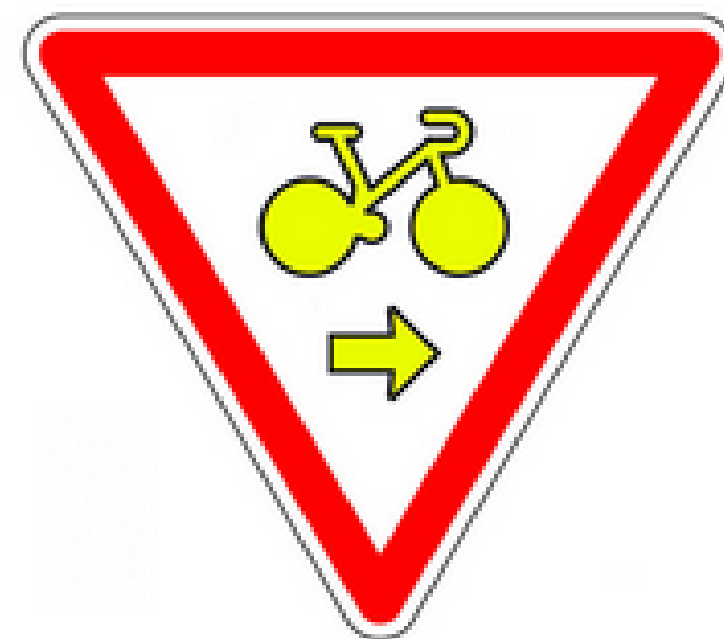


- PANONCEAUX SOUVENT RENCONTRÉS EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES PANNEAUX POUR PRÉCISER LES RÈGLES OU LES EXCEPTIONS QUI S'APPLIQUENT EXCLUSIVEMENT AUX VÉLOS

Tout droit ou tourne à droite

panneau spécifique au vélo

- EN VÉLO, J'AI LE DROIT DE TOURNER À DROITE (OU D'ALLER TOUT DROIT SELON LA FLÈCHE) MÊME SI LE FEU EST ROUGE, À CONDITION DE CÉDER LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES QUI ONT LE FEU VERT
- S'IL Y A BEAUCOUP DE TRAFIC, J'ATTENDS LE FEU VERT POUR ÊTRE PLUS EN SÉCURITÉ



RELIE CHAQUE **PANNEAU**
À SA SIGNIFICATION :



Accès interdit aux cycles



Priorité à droite



Zone de rencontre



Piste ou bande cyclable
obligatoire



Double-sens cyclable



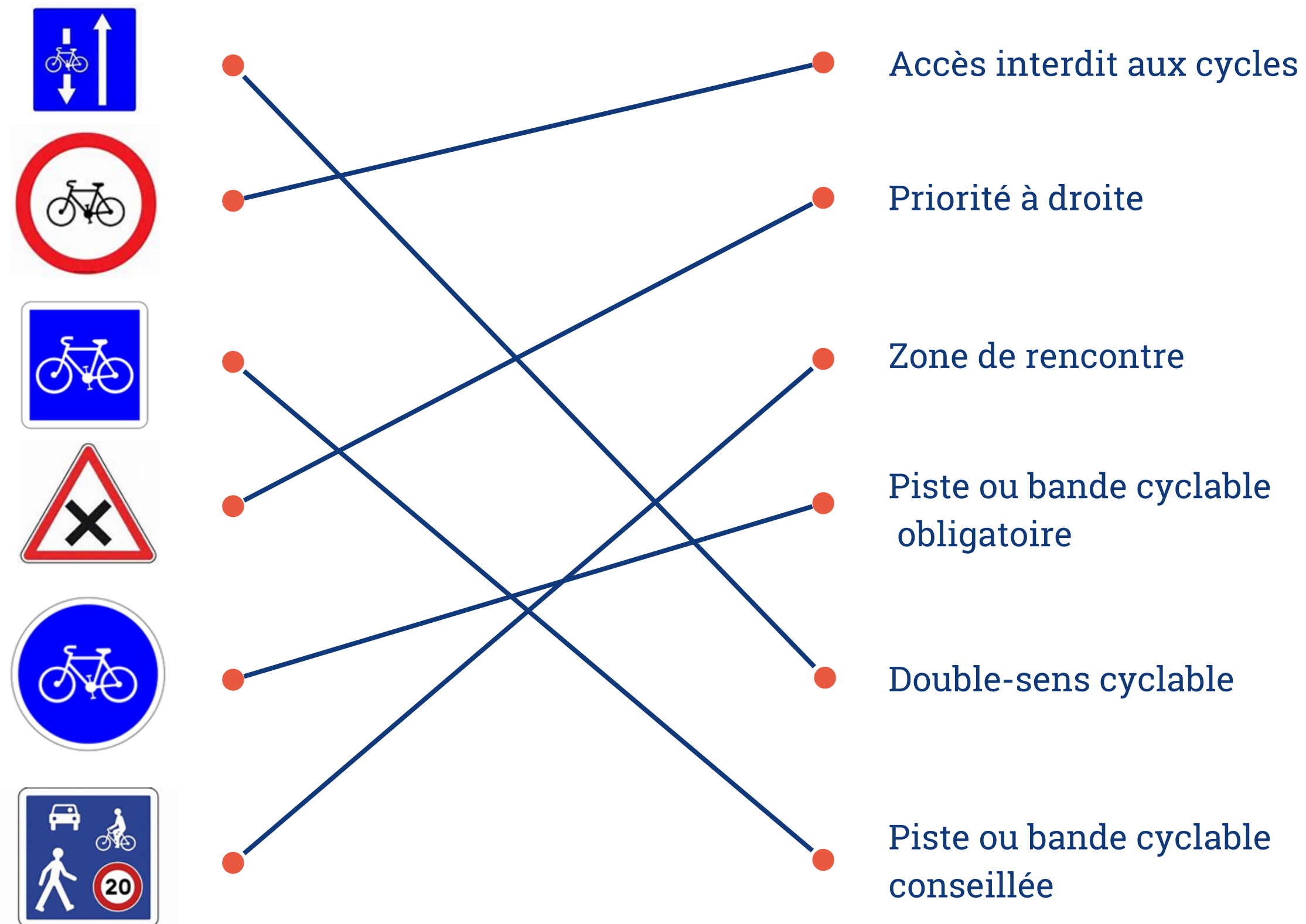
Piste ou bande cyclable
conseillée

RELIE CHAQUE **PANNEAU**
À SA SIGNIFICATION :



- Interdiction de tourner à droite
- Cédez le passage
- Voie verte
- Voie de bus autorisée aux vélos
- Sens interdit
- Obligation de tourner à gauche

Correction



Correction



Interdiction de tourner à droite

Cédez le passage

Voie verte

Voie de bus autorisée aux vélos

Sens interdit

Obligation de tourner à gauche

QCM

(PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

Lorsque je vois ce panneau :



- A. Je suis prioritaire donc je continue ma route
- B. Je ralentis et je continue s'il n'y a personne qui arrive sur ma droite
- C. Je dois m'arrêter
- D. Je laisse passer les voitures qui viennent de ma droite

QCM

(PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

Lorsque je vois ce panneau :

- A. Je dois ralentir et céder le passage si un véhicule arrive
- B. Je n'ai pas le droit d'aller tout droit
- C. Je dois poser le pied par terre
- D. Les autres usagers doivent me laisser passer



QCM

(PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

Lorsque je vois ce panneau :



- A. J'ai le droit de tourner à droite
- B. Je dois m'arrêter 3 secondes avant de pouvoir y aller
- C. La voie est interdite uniquement pour les voitures
- D. Je n'ai pas le droit d'aller tout droit

QCM

(PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES)

Lorsque je vois ce panneau :



- A. Il y a une piste ou bande cyclable que je peux emprunter
- B. C'est interdit aux vélos
- C. Il y a une piste ou bande cyclable que je dois emprunter
- D. Je suis prioritaire sur les autres usagers

Réponses



B - D



A - D

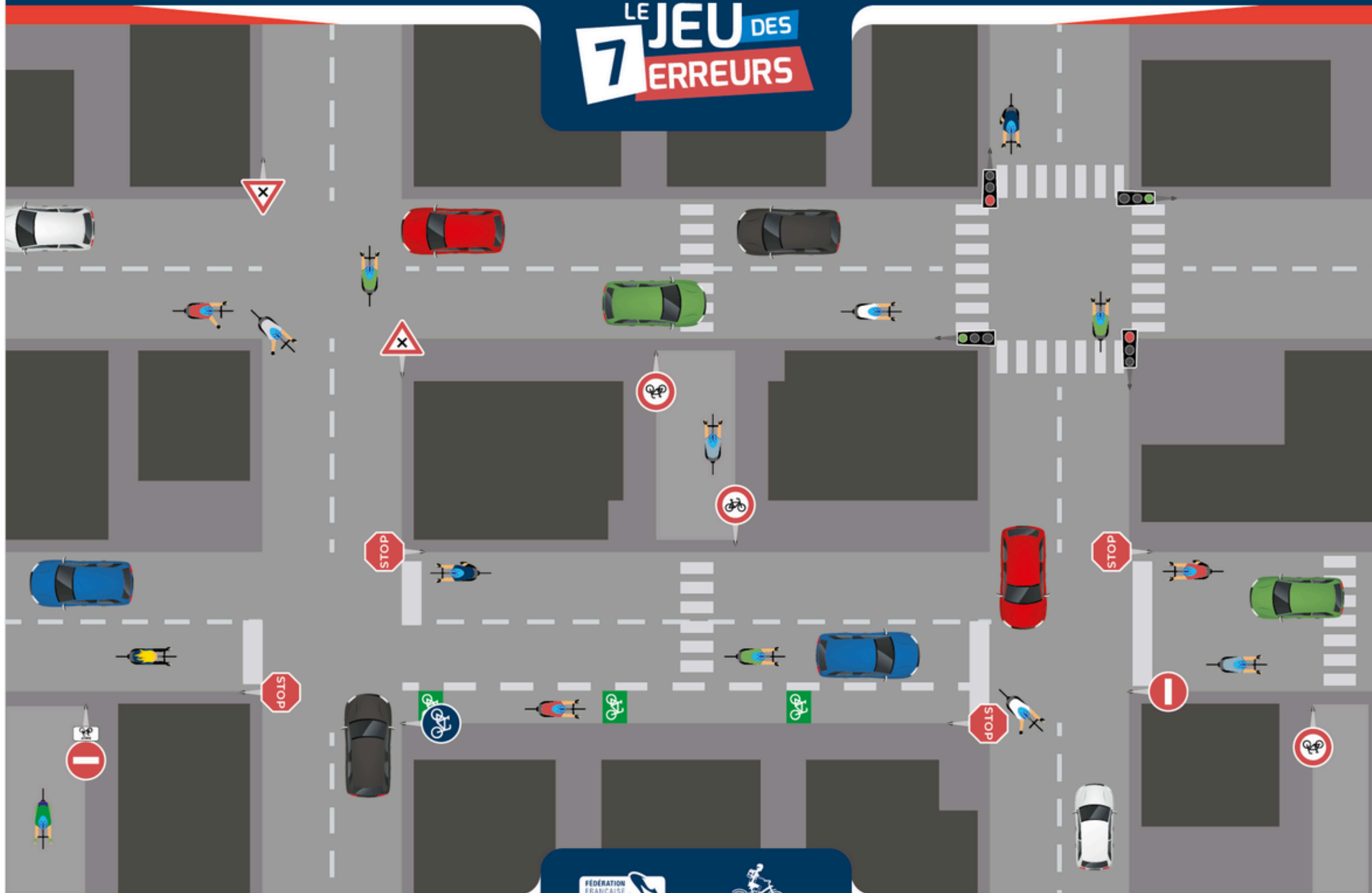


A



C

LE JEU DES 7 ERREURS



Pourquoi se déplacer à vélo ?



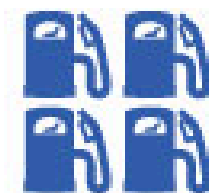
Programme piloté par
le ministère des Sports

3 % des déplacements
se font à vélo en 2018

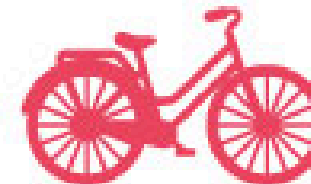
OBJECTIF

9 % en 2024

ÉCONOMIQUE



équivalent



ÉCOLOGIQUE



Pas de bruit



Pas de carburant



1 m²



10 m²

Stationnement réduit

RAPIDE

Pour un trajet de moins de 5 km

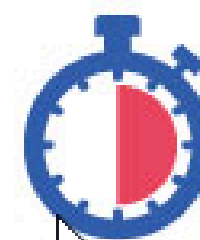
15 km/h



14 km/h



BON POUR LA SANTÉ



30 mn/jour

réduit de

-30 %

les risques de maladie